

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 30 juillet 2015**

10 h 15

201, avenue Laurier Est, 5^e étage

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture
CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour
CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 juillet 2015.

10.03 Questions
CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public

10.04 Questions
CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public
CE *Direction du développement du territoire et des travaux publics* - 1152174003

Autorisation du lancement de l'appel d'offres public DDTTP54-15-14 pour la réalisation des travaux dans le cadre du P.R.R. 2015.

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1152671009

Approbation du projet de convention avec L'Autre Marché et octroi d'une contribution financière de 6 495 \$ pour le Marché Prince-Arthur.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier
CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1152174004

Offre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux dans le cadre du PRR 2015.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Bruit
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1152671008

Ordonnances relatives à la tenue d'un marché public sur la rue Prince-Arthur pour la saison 2015.

40.02 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale
CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1152957004

Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), pour le projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages avec sous-sol, comprenant 8 logements, 3 mezzanines et 3 terrasses au toit, situé au 4521, avenue Christophe-Colomb.

Charte montréalaise des droits Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance
CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

**Dossier # : 1152174003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le lancement de l'appel d'offres public DDTTP 54-15-14 pour la réalisation des travaux dans le cadre du PRR 2015

ATTENDU :

1. La modification au règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);
2. L'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal;
3. La résolution CM15 0332.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX, LÀ OÙ REQUIS, DES RUES SUIVANTES (PRR 2015) :

- Rue Guilford, de Mentana à Garnier;
- Rue Chambord, de Rachel à Marie-Anne;
- Rue Maguire, de Saint-Laurent à De Gaspé;
- Rue Fullum, de Rachel à Marie-Anne;
- Rue Fullum de Gilford à Saint-Joseph;
- Rue Laurier, de Brébeuf à Chambord;
- Rue Garnier, de Guilford à Saint-Joseph;
- Rue Garnier, de Mont-Royal à Guilford;
- Rue Saint-Dominique, de Maguire à Saint-Viateur;
- Avenue Henri-Julien, de Laurier à Saint-Joseph.

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152174003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le lancement de l'appel d'offres public DDTTP 54-15-14 pour la réalisation des travaux dans le cadre du PRR 2015

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de réfection routière 2015 (PRR), l'arrondissement désire réaliser les travaux de pavage de dix tronçons de rue dont sept font maintenant partie du Réseau artériel administratif de la Ville (RAAV). Pour les rues faisant partie du Réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) il est requis que le comité exécutif autorise l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à procéder au lancement de l'appel d'offres public. En parallèle du présent sommaire décisionnel, est traitée une demande en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal afin d'offrir au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux. Cette dernière est acceptée d'office en vertu de la résolution CM15 0332.

Le 24 juillet, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) informait l'arrondissement que la demande en vertu de l'article 85 alinéa 2 ainsi que la demande d'autorisation d'aller en appel d'offres étaient toutes deux de vigueur et ceci nonobstant la lettre du 19 février 2015 autorisant l'arrondissement à aller de l'avant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Lettre du SIVT du 19 février 2015 (jointe en annexe) autorisant l'arrondissement à utiliser les fonds afin de procéder aux appels d'offres et octrois de contrats nécessaires à sa mise en oeuvre.

Résolution CM15 0332: Accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1^{er} janvier 2015, faisaient partie du réseau local, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

GDD 1152174004 Offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux dans le cadre du PRR 2015.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'obtenir l'autorisation de lancer l'appel d'offres public DDTTP 54-15-14 pour la réalisation des travaux de planage et revêtement bitumineux, là où

requis, dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans les limites décrites aux documents de soumission- PRR 2015.

Les tronçons visés par le Programme de réfection routière (PRR 2015) sont les suivants :

- Rue Guilford, de Mentana à Garnier;
- Rue Chambord, de Rachel à Marie-Anne;
- Rue Maguire, de Saint-Laurent à De Gaspé;
- Rue Fullum, de Rachel à Marie-Anne;
- Rue Fullum de Gilford à Saint-Joseph;
- Rue Laurier, de Brébeuf à Chambord;
- Rue Garnier, de Guilford à Saint-Joseph.
- Rue Garnier, de Mont-Royal à Guilford;
- Rue Saint-Dominique, de Maguire à Saint-Viateur;
- Avenue Henri-Julien, de Laurier à Saint-Joseph.

JUSTIFICATION

Le remplacement de la chaussée s'avère nécessaire étant donné son état de dégradation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Confidentiel

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité de déplacement des utilisateurs de ces tronçons.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Afin d'informer les résidents et les médias des travaux à venir, l'arrondissement mettra en place la série d'actions suivantes :

- Diffusion de l'information dans l'infolettre et sur le web (À surveiller), la page Facebook et le compte Twitter de l'arrondissement;
- Mise à jour du site Info-Travaux de la Ville de Montréal;
- Mise à jour du contenu de la page web sur le site de l'arrondissement;
- Fiche Sherlock, rédigée par l'équipe de la Direction du développement du territoire et des travaux publics, en vue d'informer les agents du 311.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

12 août 2015: Autorisation du CE de lancer l'appel d'offres public;

17 août 2015 : Lancement de l'appel d'offres public;

8 septembre 2015 : Octroi du contrat;

Fin septembre : début des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-27

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1152671009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 6495 \$ à L'Autre Marché pour le Marché Prince-Arthur - Approuver le projet de convention

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE TOTALISANT 6495 \$ À L'ORGANISME CI-APRÈS DÉSIGNÉ POUR LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR LE MARCHÉ PRINCE-ARTHUR ET APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION:

Il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière à l'organisme ci-après désigné pour la tenue du marché public:

Nom de l'organisme	Nom de l'événement	Montant
L'Autre Marché	Marché Prince-Arthur	6 495 \$

2. D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2015-07-29 14:38

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1152671009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 6495 \$ à L'Autre Marché pour le Marché Prince-Arthur - Approuver le projet de convention

CONTENU

CONTEXTE

Afin de proposer une offre alimentaire abordable pour les résidants, particulièrement pour la clientèle démunie et vulnérable, d'animer l'espace public et de dynamiser la rue Prince-Arthur du secteur Jeanne-Mance, l'organisme L'Autre Marché est autorisé à y tenir un marché public. Le marché fera la promotion des saines habitudes alimentaires tout en offrant une variété de produits accessibles. Des ateliers-conférences sur les thèmes de l'agriculture québécoise, l'environnement, l'alimentation et le développement durable seront élaborés afin de créer un événement de partage et de découvertes. L'organisation a déposé leur projet de marché et leur prévision financière pour la période visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0143 - 7 avril 2015 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2015;
CA15 25 0116 - 7 avril 2015 - Accorder une contribution financière de 4 000 \$ à la Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché Fermier, de 1 800 \$ à Santropol roulant Inc. pour le Mini-Marché du Santropol roulant, de 4 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le marché mobile de proximité Fruixi, de 4 500 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Fôret Baldwin, de 1 500 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Saillie Milton et Ste-Famille, de 25 000 \$ à Pop Montréal pour le Marché des Possibles - Approuver les projets de convention;

CA14 25 0199 - 6 mai 2014 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2014;

CA14 25 0177 - 6 mai 2014 - Accorder une contribution financière de 5 200 \$ à la Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché fermier, de 2 840 \$ à Santropol roulant Inc. pour le Mini-marché du Santropol roulant, de 4 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché mobile de proximité Fruixi et de 4 500 \$ à Plateau-Mont-Royal Milieu de vie pour le Marché de la forêt Baldwin, pour la saison estivale 2014;

CA14 25 0264 - 12 juin 2014 - Octroi d'une contribution financière de 25 000 \$ au Festival international de musique POP Montréal, pour aider à la mise sur pied d'un événement

estival qui se tiendra du 11 juillet au 31 août 2014;

CA13 25 0101 - 8 avril 2013 - Accorder une contribution financière de 5 200 \$ à la Maison de l'amitié de Montréal, pour le Marché fermier Mile End, de 2 840 \$ à Santropol roulant inc., pour le Mini marché du Santropol roulant, de 4 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac, pour le Marché mobile solidaire Frontenac, et de 4 800 \$ à Plateau-Mont-Royal Milieu de vie, pour le Marché de la forêt Baldwin, pour la saison estivale 2013;

CA13 25 0121 - 8 avril 2013 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2013;

CA12 250093 - 2 avril 2012 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2012;

CA12 250136 - 7 mai 2012 - Accorder une contribution financière de 6 500 \$ à la Maison de l'amitié de Montréal, pour le Marché fermier Mile End, de 1 240 \$ à Santropol roulant inc., pour le Mini marché du Santropol roulant, de 4 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac, pour le Marché mobile solidaire Frontenac, et de 31 792 \$ à Plateau-Mont-Royal Milieu de vie, pour le Marché de la forêt Baldwin, pour la saison estivale 2012;

CA11 250132 - 3 mai 2011 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2012 et octroi de contributions financières à la Maison de l'amitié de Montréal (4 500 \$) et à Santropol roulant inc. (1 675 \$);

CA11 250123 - 3 mai 2011 - Octroyer une contribution financière de 15 000 \$ au Marché solidaire Frontenac pour la réalisation d'un marché public fixe et de trois marchés publics mobiles dans l'arrondissement.

DESCRIPTION

La contribution financière servira à compléter le financement du marché public :

- L'Autre Marché : Opérer un marché fermier qui encourage l'achat de produits alimentaires locaux. Promouvoir la saine alimentation, le respect de l'environnement et le développement durable.

JUSTIFICATION

L'introduction des marchés publics sur le territoire du Plateau-Mont-Royal s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. L'acceptation de ce dossier permettra à de nombreux citoyens de l'arrondissement d'avoir accès à des produits frais à proximité de leur domicile, et ce, à prix raisonnable. Sans la contribution financière, la réalisation des activités du marché pourrait être mise en péril.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2015;

2015

Imputation :

AF-PMR - Budg.fonct. - PMR-Soutien aux élus locaux - Conseil et soutien aux instances politiques - Contrib.autres org. - Autres organismes
2422-0010000-303411-01101-61900-016491-0000 6 495.00 \$

Demande d'achat : DA 393817

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La tenue du marché public vise à assurer la qualité du milieu de vie résidentiel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acceptation de ce dossier occasionnera une obstruction partielle et temporaire de la rue et/ou du trottoir. Cependant, les responsables du marchés public assurent la sécurité du site et un encadrement de sécurité sont prévus avec les intervenants du poste de police du quartier. L'organisation du marché public requiert une coordination étroite entre les nombreux services municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Actions de communication à développer :

- Stratégies de communication en collaboration avec le partenaire;
- Promotion de l'horaire et du lieu dans les outils de communication de l'arrondissement (bulletins, site web, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de coordination avec les services concernés avant le début du marché public;

- Émission des permis autorisant l'organisme à réaliser le marché public et l'occupation du domaine public;
- Réalisation du marché public.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie SAINDON
Agent (e) de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-29

Marie-Claude LEBLANC
Chef de division Sport Loisir Développement
social

**Dossier # : 1152174004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux dans le cadre du PRR 2015

ATTENDU :

1. La modification au règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);
2. L'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal;
3. La résolution CM15 0332.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

OFFRIR EN VERTU DE L'ARTICLE 85 ALIÉNA 2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS (SIVT) DE PRENDRE EN CHARGE LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX, LÀ OÙ REQUIS, DES RUES SUIVANTES (PRR 2015) :

- Rue Guilford, de Mentana à Garnier;
- Rue Chambord, de Rachel à Marie-Anne;
- Rue Maguire, de Saint-Laurent à De Gaspé;
- Rue Fullum, de Rachel à Marie-Anne;
- Rue Fullum de Gilford à Saint-Joseph;
- Rue Laurier, de Brébeuf à Chambord;
- Rue Garnier, de Guilford à Saint-Joseph.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2015-07-28 14:18**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152174004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux dans le cadre du PRR 2015

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de réfection routière (P.R.R), l'arrondissement désire réaliser les travaux de pavage de dix tronçons de rue dont sept font maintenant partie du Réseau artériel administratif de la Ville (RAAV). Conséquemment, une demande en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal est nécessaire afin d'offrir au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux, demande acceptée en vertu de la résolution CM15 0332.

En parallèle du présent sommaire décisionnel est traitée une demande au comité exécutif afin d'autoriser l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à procéder au lancement de l'appel d'offres public.

Le 24 juillet, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) informait l'arrondissement que la demande en vertu de l'article 85 alinéa 2 ainsi que la demande d'autorisation d'aller en appel d'offres étaient toutes deux de vigueur et ceci nonobstant la lettre du 19 février 2015 autorisant l'arrondissement à aller de l'avant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Lettre du SIVT du 19 février 2015 (jointe en annexe) autorisant l'arrondissement à utiliser les fonds afin de procéder aux appels d'offres et octrois de contrats nécessaires à sa mise en oeuvre.

Résolution CM15 0332: Accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1^{er} janvier 2015, faisaient partie du réseau local, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

GDD 1152174003 Autoriser le lancement de l'appel d'offres public DDTTP 54-15-14 pour la réalisation des travaux du PRR 2015.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR 2015). Les travaux n'incluent aucune modification géométrique ou d'aménagement des tronçons visés.

Les tronçons visés par le Programme de réfection routière (PRR 2015), situés sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) et faisant l'objet de la présente demande de prise en charge sont les suivants :

- Rue Guilford, de Mentana à Garnier;
- Rue Chambord, de Rachel à Marie-Anne;
- Rue Maguire, de Saint-Laurent à De Gaspé;
- Rue Fullum, de Rachel à Marie-Anne;
- Rue Fullum de Gilford à Saint-Joseph;
- Rue Laurier, de Brébeuf à Chambord;
- Rue Garnier, de Guilford à Saint-Joseph.

Les tronçons visés par le Programme de réfection routière (PRR 2015) et situés sur le réseau local sont les suivants :

- Rue Garnier, de Mont-Royal à Guilford;
- Rue Saint-Dominique, de Maguire à Saint-Viateur;
- Avenue Henri-Julien, de Laurier à Saint-Joseph.

JUSTIFICATION

Le remplacement de la chaussée s'avère nécessaire étant donné son état de dégradation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant qui nous a été accordé par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est de 1 957 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité de déplacement des utilisateurs de ces tronçons.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

12 août 2015: Autorisation du CE de lancer l'appel d'offres public;
17 août 2015 : Lancement de l'appel d'offres public;
8 septembre 2015 : Octroi du contrat;
Fin septembre : début des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

La recommandation est signée par Benoit Malette en tant que directeur en vertu de la délégation de pouvoir qui lui a été donnée le 10 juillet 2015. Ladite délégation étant jointe au présent sommaire décisionnel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-28

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**Dossier # : 1152671008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la tenue d'un marché public sur la rue Prince-Arthur pour la saison 2015

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
Approuver la tenue d'un marché public sur la rue Prince-Arthur.

ATTENDU QUE l' organisme promoteur s'engage à respecter les clauses relatives à l'émission d'un permis d'utilisation d'espace vert ou d'occupation temporaire du domaine public incluant la propreté des lieux, le respect de la faune et de la flore ainsi que le respect de la circulation piétonnière et des autres activités environnantes;

Il est proposé :

1. D'approuver la programmation du «*Marché Prince-Arthur*» ;
2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue du «*Marché Prince-Arthur*» identifié à la programmation dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont le site et l'horaire sont détaillés au tableau joint au dossier décisionnel;
3. D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal* (R.R.V.M. c. 0-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter l'organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour l'organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;
4. D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour l'événement identifié au présent dossier;
5. D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour l'événement identifié au dossier.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2015-07-29 10:47

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1152671008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la tenue d'un marché public sur la rue Prince-Arthur pour la saison 2015

CONTENU

CONTEXTE

Afin de proposer une offre alimentaire abordable pour les résidants, particulièrement pour la clientèle démunie et vulnérable, d'animer l'espace public et de dynamiser la rue Prince-Arthur du secteur Jeanne-Mance, l'organisme L'Autre Marché est autorisé à y tenir un marché public. Le marché fera la promotion des saines habitudes alimentaires tout en offrant une variété de produits accessibles. Des ateliers-conférences sur les thèmes de l'agriculture québécoise, l'environnement, l'alimentation et le développement durable seront élaborés afin de créer un événement de partage et de découvertes. L'organisation a déposé leur projet de marché et leur prévision financière pour la période visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0143 - 7 avril 2015 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2015;

CA15 25 0116 - 7 avril 2015 - Accorder une contribution financière de 4 000 \$ à la Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché Fermier, de 1 800 \$ à Santropol roulant Inc. pour le Mini-Marché du Santropol roulant, de 4 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le marché mobile de proximité Fruixi, de 4 500 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Fôret Baldwin, de 1 500 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Saillie Milton et Ste-Famille, de 25 000 \$ à Pop Montréal pour le Marché des Possibles - Approuver les projets de convention;

CA14 25 0199 - 6 mai 2014 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2014;

CA14 25 0177 - 6 mai 2014 - Accorder une contribution financière de 5 200 \$ à la Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché fermier, de 2 840 \$ à Santropol roulant Inc. pour le Mini-marché du Santropol roulant, de 4 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché mobile de proximité Fruixi et de 4 500 \$ à Plateau-Mont-Royal Milieu de vie pour le Marché de la forêt Baldwin, pour la saison estivale 2014;

CA14 25 0264 - 12 juin 2014 - Octroi d'une contribution financière de 25 000 \$ au Festival international de musique POP Montréal, pour aider à la mise sur pied d'un événement estival qui se tiendra du 11 juillet au 31 août 2014;

CA13 25 0101 - 8 avril 2013 - Accorder une contribution financière de 5 200 \$ à la Maison de l'amitié de Montréal, pour le Marché fermier Mile End, de 2 840 \$ à Santropol roulant inc., pour le Mini marché du Santropol roulant, de 4 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac, pour le Marché mobile solidaire Frontenac, et de 4 800 \$ à Plateau-Mont-Royal Milieu de vie, pour le Marché de la forêt Baldwin, pour la saison estivale 2013;

CA13 25 0121 - 8 avril 2013 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2013;

CA12 250093 - 2 avril 2012 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2012;

CA12 250136 - 7 mai 2012 - Accorder une contribution financière de 6 500 \$ à la Maison de l'amitié de Montréal, pour le Marché fermier Mile End, de 1 240 \$ à Santropol roulant inc., pour le Mini marché du Santropol roulant, de 4 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac, pour le Marché mobile solidaire Frontenac, et de 31 792 \$ à Plateau-Mont-Royal Milieu de vie, pour le Marché de la forêt Baldwin, pour la saison estivale 2012;

CA11 250132 - 3 mai 2011 - Approuver la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2012 et octroi de contributions financières à la Maison de l'amitié de Montréal (4 500 \$) et à Santropol roulant inc. (1 675 \$);

CA11 250123 - 3 mai 2011 - Octroyer une contribution financière de 15 000 \$ au Marché solidaire Frontenac pour la réalisation d'un marché public fixe et de trois marchés publics mobiles dans l'arrondissement.

DESCRIPTION

L'organisme L'Autre Marché tiendra leurs activités selon l'horaire et le lieu décrit au tableau joint au dossier décisionnel.

L'organisme est responsable de la supervision de l'ensemble des activités se déroulant sur les lieux du marché public et détient une assurance responsabilité civile.

Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour des périodes temporaires, dans le cadre du marché public et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20);*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);*
- *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M., c. 0-0.1, article 22.6).*

JUSTIFICATION

L'introduction des marchés publics sur le territoire du Plateau-Mont-Royal s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. L'acceptation de ce dossier permettra à de nombreux citoyens de l'arrondissement d'avoir accès à des produits frais à proximité de leur domicile, et ce, à un prix raisonnable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La tenue du marché public vise à assurer la qualité du milieu de vie résidentiel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acceptation de ce dossier occasionnera une obstruction partielle et temporaire de la rue et/ou du trottoir. Cependant, les responsables du marché public assurent la sécurité du site et un encadrement de sécurité sont prévus avec les intervenants du poste de police du quartier. L'organisation du marché public requiert une coordination étroite entre les nombreux services municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Actions de communication à développer :

- Stratégies de communication en collaboration avec le partenaire;
- Promotion de l'horaire et du lieu dans les outils de communication de l'arrondissement (bulletins, site web, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Rencontre de coordination avec les services concernés avant le début du marché public;
- Émission des permis autorisant l'organisme à réaliser le marché public et l'occupation du domaine public;
 - Réalisation du marché public.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie SAINDON
Agent (e) de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-29

Marie-Claude LEBLANC
Chef de division Sport Loisir Développement
social

**Dossier # : 1152957004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages avec sous-sol comprenant 8 logements, 3 mezzanines et 3 terrasses au toit - 4521, avenue Christophe-Colomb.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE 3 ÉTAGES AVEC SOUS-SOL, COMPRENANT 8 LOGEMENTS AVEC 3 MEZZANINES ET 3 TERRASSES AU TOIT, SITUÉ AU 4521, AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB (LOT 1 444 771).

ATTENDU la décision favorable CD15 002 du comité d'étude des demandes de démolition d'immeuble rendue le 11 février 2015;

ATTENDU que le projet de construction rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)*;

ATTENDU que les frais de parc applicables devront être acquittés et la garantie bancaire de 50 000 \$ déposée, le tout avant l'émission du permis;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 14 juillet 2015;

Il est recommandé :

D'approuver les plans révisés, signés et scellés par l'architecte Étienne Forget, reçus par la Direction le 8 juin 2015, pour la construction d'un bâtiment de 3 étages avec sous-sol, comprenant 8 logements, 3 mezzanines et 3 terrasses au toit, situé au 4521, avenue Christophe-Colomb (lot 1 444 771), faisant l'objet de la demande de permis de

construction no 3001002674, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (2005-18)* de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Benoît MALETTE **Le** 2015-07-23 10:53

Signataire :

Benoît MALETTE

Chef de division études techniques
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1152957004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages avec sous-sol comprenant 8 logements, 3 mezzanines et 3 terrasses au toit - 4521, avenue Christophe-Colomb.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (numéro 3001002674) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 13 mai 2015 pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages avec sous-sol, comprenant 8 logements, 3 mezzanines et 3 terrasses au toit, situé au 4521, avenue Christophe-Colomb (lot 1 444 771). Cette demande fait suite au certificat d'autorisation de démolition CD15 002 émis le 11 février 2015 (demande numéro 3000190245-11). Ce bâtiment commercial en droit acquis a longtemps été opéré comme boutique de vente et réparation d'accessoires de plomberie.

Conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le projet de construction doit être évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18). Le lot visé est situé face à l'avenue Christophe-Colomb dans l'aire de paysage 5 (Village De Lorimier) et l'unité de paysage 7A (Parc Sir-Wilfrid-Laurier). Le gabarit de l'immeuble proposé de 3 étages est en continuité avec le paysage de la rue de même que son revêtement composé en majorité de maçonnerie de briques d'argile et de pierre calcaire. Son alignement de construction reprend celui du voisin au nord au 4523, afin de créer une cour avant plantée similaire à celles de cet îlot. Le parti architectural contemporain réinterprète le vocabulaire des immeubles résidentiels de type petites conciergeries.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors des séances des 17 juin, 9 septembre, 9 décembre 2014 et 14 juillet 2015, et a reçu un avis favorable au projet de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CD15 002: Décision favorable avec conditions du comité d'étude des demandes de démolition (le 11 février 2015).

DESCRIPTION

Approuver les dessins d'architecture révisés, signés et scellés par Étienne Forget, architecte, déposés et estampillés par la Direction le 8 juin 2015, pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages avec sous-sol, comprenant 8 logements, 3 mezzanines et 3 terrasses au toit, situé au 4521, avenue Christophe-Colomb (lot 1 444 771).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les critères et objectifs du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)* ;
- à sa séance du 14 juillet 2015, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La cour avant sera végétalisée de même que les cours latérales faisant front sur la rue Généreux, qui comprendront des terrasses au niveau du sol.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François CONTANT
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-22

Stéphane MORIN
Conseiller en aménagement - chef d'équipe